

Analyse du projet par l'EREN

Par le Conseil synodal de l'EREN

Position de l'EREN

Du point de vue ecclésiologique, le Conseil synodal de l'EREN considère qu'il est essentiel que les Églises réformées romandes disposent d'un journal (numérique et/ou papier) objectif, neutre, libre et loyal. Ce média doit couvrir l'actualité des Églises, le fait religieux et offrir un regard protestant sur l'actualité nationale et internationale. Il doit être à la fois journalistique et théologique.

En ce sens, le Conseil synodal adhère au projet de la CER, qui permet aux Églises romandes de poursuivre l'édition d'un tel média, bien que sous une forme différente.

Soutien à la dissolution de la Sàrl CER Médias Réformés

Sur le plan structurel, le Conseil synodal de l'EREN soutient la dissolution de la Sàrl CER Médias Réformés pour trois raisons principales :

1. **Raison fonctionnelle** : La dissolution de la Sàrl permettrait aux Églises romandes de n'avoir plus qu'une seule structure commune, la CER, ce qui simplifie la gouvernance et optimise l'organisation, d'autant que la CER possède déjà un département des médias.
2. **Raison financière** : Quelle que soit l'issue du vote de leur Synode respectif, les quatre Églises membres devront revoir drastiquement le budget alloué à l'édition du journal réformé romand. L'intégration d'un pôle communication au sein de MédiaPro, proposée par la CER, permet un redimensionnement financier plus soutenable. Il est intéressant de clore une formule qui certes a fait ses preuves mais qui est devenue inadaptée, pour initier quelque chose de neuf dans une nouvelle structure. Il ne s'agit donc pas d'un simple transfert mais bien d'un nouveau projet, ce qui est salué du côté de l'Exécutif de l'EREN.
3. **Raison de cohérence** : Le projet développé par la CER d'un journal numérique ou papier, sur abonnement, à raison de six numéros par an, sans cahier régional, semble être la meilleure option pour répondre aux besoins actuels des lecteurs et aux capacités financières des six Églises de la CER et de la CERFSA. L'édition des cahiers régionaux non seulement coûtait très chère, mais demandait une logistique importante. Les Églises doivent pouvoir se charger elle-même de la communication régionale qui les concerne avec les moyens qu'elles jugeront adaptés à leur réalité.

Défis pour l'EREN

Si les Synodes des quatre Églises valident la dissolution de la Sàrl CER Médias Réformés et donc du journal "Réformés" sous sa forme actuelle, deux défis se poseront à l'EREN :

1. **La disparition de l'agenda** : Il sera nécessaire de mettre en place une solution transversale pour assurer une visibilité des événements de l'EREN, tant au niveau paroissial que cantonal. Le Service InfoCom de l'EREN devra développer une alternative permettant d'afficher en un coup d'œil les principales activités de l'EREN sur l'ensemble du canton. Cette transition, selon le Conseil synodal, ne représente pas une difficulté majeure, surtout avec un investissement financier modéré. Des partenariats avec la presse régionale et locale, en plus d'une présence accrue sur Internet, pourraient être envisagés.

2. **Les ajustements financiers concernant les abonnements** : Actuellement, la contribution de l'EREN à la Sàrl est prise en charge pour moitié par les paroisses et pour moitié par la caisse centrale de l'EREN. Les paroisses sollicitent généralement leurs membres une fois par an pour couvrir cette contribution. Or, "Réformés" étant un journal gratuit financé en partie par des dons, son passage à un modèle sur abonnement implique une redéfinition du mécanisme de financement. Il faudra évaluer l'impact de cette transition et envisager, si nécessaire, une participation financière de l'EREN pour atténuer l'effet du changement sur les bénéficiaires.

Ces deux aspects relèvent de la responsabilité interne de l'EREN et ne remettent pas en question son soutien à la dissolution de la Sàrl CER Médias Réformés.

Conclusion

Aujourd'hui, "Réformés" est gratuit pour un grand nombre de bénéficiaires qui ne participent pas directement à son financement. Le passage à un modèle sur abonnement constituera un bon indicateur du réel intérêt des lecteurs à ce média. Le Conseil synodal recommande donc au Synode de voter les trois résolutions proposées par les quatre Eglises et de lui donner mandat en propre pour étudier les solutions à apporter aux défis évoqués ci-dessus. C'est pourquoi, il propose encore une résolution supplémentaire :

« Le Synode mandate le Conseil synodal de constituer une commission ayant la charge de proposer un concept de communication interne à l'EREN pour pallier la suppression de l'agenda du cahier régional du journal Réformés et comprenant également une analyse des répercussions financières et institutionnelles générées par l'intégration de la mission de la Sàrl CER Médias Réformés au sein de la CER pour l'EREN. »

Quelques chiffres pour l'EREN

Économiquement, le projet de la CER permettrait à l'EREN de faire des économies, tout en gardant un média réformé de qualité dont elle sera bénéficiaire et usagère.

Coûts pour l'EREN en faveur de la Sàrl « CER Médias Réformés » :

Comptes 2024 (selon les comptes de la Sàrl, TVA incluse) : CHF 277'991.-

Budget 2025 (selon budget de la Sàrl, TVA incluse) : CHF 311'706.-

Cette somme est partagée entre la caisse centrale de l'EREN et les caisses paroissiales.

Projet de pôle communication au sein de l'OPM de la CER :

Montant annuel versé actuellement par la caisse centrale de l'EREN à l'OPM (budget 2024): CHF 104'600.-

Coût total du pôle communication de l'OPM : CHF 710'000.-

Montant annuel prévisible versé par l'EREN à la CER pour le pôle Communication : CHF 0.- (si autoportance totale du pôle communication)

Montant maximal que devrait verser l'EREN à la CER pour le pôle communication (selon la clé actuelle et sans aucune autoportance) : CHF 90'300.-